



www.namaste57.fr – contact@namaste57.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel
33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

La Côte d'Opale – Blériot Plage du 27 juin au 04 juillet 2026

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour, ainsi que de la carte de membre à Namasté.

Nombre de participants : 30 au minimum 50 au maximum

Dates : du samedi 27 juin au samedi 04 juillet 2026

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

6 jours de randonnée sur la Côte d'Opale pour les marcheurs

Visites pour les non-marcheurs

Lors des sorties avec panier-repas, prévoir deux boîtes hermétiques, une gourde et des couverts. Seront mis à disposition dans les logements (un kit avec éponge, produit vaisselle et torchon) Les pique-niques sont à réserver au minimum 15 jours avant le séjour.

HEBERGEMENT :

L'hébergement se fera au village de vacances de Blériot Plage, en petits logements avec coin-cuisine, télé, connexion WIFI, deux chambres avec chacune, sa salle de bain et toilettes.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **770 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées ou les visites
- Les repas de midi ou panier pique-nique
- Le vin à table
- Le linge de toilette, le lit est fait à l'arrivée et le ménage en fin de séjour (sauf cuisine à faire)
- Les animations en soirée
- L'assurance annulation

• **Ne sont pas compris :**

- Les dépenses personnelles.
- Les déplacements sur place et les covoiturages

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font à partir de ce jour, jusqu'à la limite du nombre de participants prévus.

ATTENTION :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de ce jour. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 170 € (chèque à l'ordre de Namasté)**

Namasté proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives assurances joint à notre envoi.

Si vous ne prenez pas d'assurance, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

Acompte de 170 € à la préinscription.

2^e acompte de 200 €, encaissé le 31/10/2025

3^e acompte de 200 €, encaissé le 31/12/2025

et solde de 200 €, encaissé le 28/02/2026

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Distance Woustviller-Blériot 530 km. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Pour toute annulation, il faudra un justificatif

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une information détaillée concernant les différentes randonnées sera envoyée début juin 2026.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables

sur le site de **l'association Namasté.**

www.namaste57.fr – contact@namaste57.fr

Huguette et Guy Brouch – 8, rue du 5 décembre 1944 – 57915 WOUSTVILLER

06 07 10 85 79 ou 06 76 98 03 96